

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 230 7 juin 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement

pour une année : 33 francs  
jusqu'à fin 1973 : 25 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10

(bureau ouvert l'après-midi)  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Claude Droz  
Jean-Daniel Delley

230

## Loyer de l'argent: la tentation des banquiers

*Le taux d'intérêt pour les emprunts obligataires augmente insensiblement avec une belle régularité. Par paliers, on a passé de 5 ¼ à 5 ¾.*

*A supposer que l'économie américaine se raffermisse, qu'un certain reflux de monnaie flottante ait lieu vers les Etats-Unis, le mouvement risque de s'accélérer encore.*

*La hausse du loyer de l'argent peut s'expliquer par divers facteurs. Il est évident que lorsque l'inflation s'élève à 8 %, tout loyer de l'argent, inférieur, représente un intérêt négatif. Le loyer de l'argent, de surcroît, reste faible en Suisse par comparaison avec les autres pays européens.*

*Toutes ces raisons peuvent être avancées. Cependant, les facteurs qui poussent à la hausse (inflation et taux mondiaux) étaient déjà antérieurement agissants.*

*Tout n'est donc pas clair. Il est notoire en effet qu'à la suite des restrictions de crédit, le marché suisse demeure très liquide. Il n'est que de détailler la situation : l'épargne est forte, le second pilier se développe, les banques ne peuvent prêter que*

*dans des limites précises. Le marché suisse est même si notoirement liquide que se constitue un assez important marché gris.*

*Mais, paradoxalement, n'est-ce pas là aussi une des explications du phénomène ?*

*Les banques acceptent mal que baissent leurs chiffres d'affaires. La hausse du prix de l'argent leur offrirait la possibilité, en créant l'occasion d'améliorer le rapport entre l'intérêt négatif et l'intérêt positif, de maintenir les bénéfiques.*

*Disons que les banques ne voient pas sans déplaisir évoluer à la hausse le loyer de l'argent, au point qu'elles pourraient être tentées de donner un coup de pouce au mouvement.*

*Mais le loyer de l'argent entraîne celui du taux hypothécaire et du prix du logement !*

*M. Schürmann, il serait plus intéressant de vous pencher sur ce problème que de compter le nombre de petits pois par boîte, pour savoir, à supposer une augmentation de 10 centimes, combien cela représente par petits pois individualisés.*

## Libérer les places publiques

Genève, quartier des Pâquis. Des terrasses de bistrot serrées sur des trottoirs étroits. En face, un arbre et une place où stationnent à demeure une dizaine de véhicules de la maison Hertz, locations de voitures. Devant deux panneaux qui interdisent le stationnement « sur toute la place ». On avait même fini par oublier ces quelques mètres carrés ombragés.

Sauf les membres du groupement des habitants des Pâquis qui, un samedi matin, ont décidé de libérer leur place et d'y planter un arbre. Mais la police était là ; trente agents pour empêcher qu'on détériore les lieux. Les habitants n'ont pas cherché l'affrontement, mais ont sommé Hertz de retirer ses véhicules. Ce qu'il a fait.

Tables et chaises, pique-nique, jeux pour les enfants, discussions entre habitants et passants : jusqu'au soir la place est redevenue publique.

Sous l'œil de deux agents postés dans les bureaux de la firme américaine; crainte d'une atteinte à la propriété privée ? On souhaite que les agents de M. Schmitt soient toujours aussi vigilants.

Voilà un rappel opportun à M. Ketterer, toujours prêt à rendre aux piétons ce qui leur a été dérobé par la voracité des quatre roues. Deux arbres, une bordure de buissons et de fleurs et le tour est joué : la place peut revivre.

A propos vous connaissez peut-être de telles places, privatisées par la force de l'habitude. Alors, n'hésitez pas.

## Une porte qui est un joug

JeanLouis Cornuz a eu sous les yeux le rapport sur les examens fédéraux de maturité du printemps 1973. J'ai en mémoire mes examens fédéraux de maturité. Ce n'est pas un examen facile, c'est un examen stupide. Très certainement le comble du bachottage dans le système scolaire suisse. Où la connaissance des manies de l'expert est souvent aussi importante que celle de la matière. Où les écoles privées, principaux fournisseurs de candidats, élaborent le répertoire des questions qui reviennent toujours, selon que la session a lieu à Fribourg, à Genève, à Neuchâtel ou à Lausanne, améliorant ainsi les chances statistiques de leurs poulains.

Je me souviens d'avoir, en une matinée, énuméré les dix usages industriels du soufre, décrit la sexualité d'une sous-espèce d'araignées, dépeint le caractère de Bismarck, disserté sur l'importance du glucose dans l'alimentation et expliqué le rôle des alizés pour le climat de je ne sais quelle région du globe. Des programmés illimités, un travail de mémorisation considérable. Tout cela pourquoi ? Pour entrer à l'université.

Certes la maturité fédérale est actuellement une des seules possibilités d'accéder à une haute école pour celui qui n'a pas suivi la filière officielle. Mais est-elle justifiable parce qu'elle est la seule ? Cette institution, protégée par une commission de professeurs séniles, et qui la considèrent à l'égal d'un sacrement, ne mérite pas qu'on la défende, même partiellement.

J.-D. D.

[Entièrement d'accord ! Le malheur est que si la maturité venait à disparaître, ce ne serait pas du fait de professeurs séniles qui la considèrent à l'égal d'un sacrement, mais du fait de ceux qui y voient une « petite porte », ouvrant indûment l'université.]

J. C.

## Vahe Godel, poète genevois

Poète d'abord, poète essentiellement, Godel est-il un écrivain engagé ? La question lui était posée récemment par les auteurs de « Der Schriftsteller in unserer Zeit » (Franke Verlag Bern) en même temps qu'à une centaine d'écrivains suisses. Voici comment il y répondait : « *Des différentes définitions que propose le Nouveau Petit Larousse, celle-ci (qui est médicale) correspond peut-être le moins mal à mon comportement aussi bien civile, psychique, sexuel que littéraire : engagement, « première partie de l'accouchement : l'engagement de la tête précède la descente et le dégagement ».* (Tête = œil, oreille, bouche, langue, parole, identité...) *S'engager, ce pourrait donc être, en définitive, se libérer (le contraire de s'engager !). Cela dit, je signe des pétitions contre Schwarzenbach, pour les accusés de Burgos... contre le Petit Livre de la défense civile... je crie (j'écris) : vive la Révolution, à bas Bührle... : Tout cela n'est pas bien difficile... »* Quand on insiste pour savoir s'il envisage son œuvre dans la pers-

---

## Dès 1954

Né et toujours vécu à Genève.

Père d'origine broyarde, mère arménienne.

Vif et constant attachement pour l'Arménie.

Etudes de lettres.

Professeur d'histoire puis de français dans l'enseignement secondaire.

Un des membres fondateurs du Groupe d'Oltén.

Relations amies en Arménie, Roumanie, Belgique, France. Traduit en roumain.

Poèmes — *Morsures* — Ed. Jeune Poésie, Genève, 1954 ; *Homme parmi les hommes* — Ed. Seghers, Paris, 1958 ; *Entre l'Arve et le Rhône* — Ed. Jeune Poésie, 1960 ; *Rouages* — chez l'auteur, Genève, 1963 ; *Que dire de ce corps ?* — Ed. Millas-Martin, Paris, 1966 ; *Arménie* — Ed. Rythmes, Paris, 1967 ; *Signes particuliers* — Ed. Bernard Grasset, Paris, 1969 ; *Cendres brûlantes*

pective d'une lutte politique, Godel réplique avec un petit sourire : « *On ne tue pas le capital avec des aphorismes, pas plus qu'on ne tue les mouches avec une mitrailleuse...* ».

S'il pense que la situation suisse est tout sauf révolutionnaire et qu'il voit mal Frisch haranguant les ouvriers d'Oerlikon comme Sartre chez Renault, Godel est pourtant convaincu qu'il y a un travail de sape à faire au sein d'une littérature bourgeoise de consommation. Le fait-il dans « *L'Œil étant la fenêtre de l'âme* », un de ses derniers livres ?

« — *Qu'est-ce que la liberté de l'homme ?*

» — *Mettez un pigeon biset sous une cloche de verre remplie d'air commun et plongée dans une jatte pleine de mercure ; l'animal ne paraît nullement affecté pendant les premiers instants, il est seulement un peu assoupi ; au bout d'un quart d'heure, il commence à s'agiter, sa respiration devient pénible et précipitée ; enfin au bout de cinquante-cinq minutes, il meurt avec des espèces de mouvements convulsifs.* »

Mais, nous l'avons dit, poète d'abord : tel est

---

(récit) — Ed. Rencontre, Lausanne, 1970 ; *L'Œil étant la fenêtre de l'âme* (récits) — Ed. Bernard Grasset, 1972 ; *Epreuves* — Ed. Millas-Martin, Paris, 1972.

Essais — *Henry Spiess, poète survivant* — Ed. Georg, Genève, 1963 ; *Poètes à Genève et au-delà* — Ed. Georg, Genève, 1966 ; *Présence de Jean Hercourt*, in « Matière friable » (choix de poèmes) — Ed. Rencontre, Lausanne, 1968 ; *Anthologie de la poésie française en Suisse*, tomes I et II — Ed. Librairie Saint-Germain-des-Prés, Paris, 1972 (sous presse).

Traductions — *Le chant du pain*, de Daniel Varoujan — Ed. Seghers, 1959 ; *Poèmes de Daniel Varoujan* — Ed. La Corde, Paris, 1965 ; *Poèmes d'Arménie* — L'VII, N° 22, Bruxelles, 1965.

Godel. Il écrit pour se « réunir », pour se « cueillir » et simplement se cueillir en cueillant les instants. « Rien, dit-il, n'est jamais acquis. Rien — nul — n'est jamais sauvé. Aux antipodes du capitaliste, le poète investit son or dans le vide, spécule sur l'inaccessible, sur l'impossible... il donne... il se dépouille... »

Les registres que sollicite Godel sont divers et nombreux. Prose simple, ou intégrant des découpages en mosaïques, poèmes en forme : la poésie de Godel dit le monde entier et les hommes en tous leurs moments. Dans « *Signes particuliers* », voici l'émouvante évocation d'un grand-père aimé : « *La nuit, passé le dernier convoi, le corps de grand-père heurte parfois la digue. Je me souviens de dimanches lointains... Nous descendions les marches grinçantes, moi quatre à quatre, lui pesamment, en les tâtant du bout métallique de sa plus belle canne...* »

Dans « *Cendres brûlantes* », l'agonie de l'ami nous est dite avec le même amour, la même profondeur, mais en un style bien à lui de découpages imbriqués :

« *FANTS NE SONT PAS ADM*

*de minuit à une heure, toujours le hoquet, mais plus fort. De une heure à trois heures, il a bu plus souvent. Il a tourné la tête pour ne plus boire.*

*une sorte d'inconscience*

... *ALARME STOP* ...

*le samedi, il n'y eut que de rares et courts instants de connaissance...*

*6 PERS*

*LESEN FANTS NESO NTP  
longue agonie qui*

*finit le dimanche à huit heures un quart du matin. Les bouteilles d'oxygène avaient cessé de gargouiller. Une voix d'enfant murmura : « On peut enlever les tuyaux ».*

Des joies enfantines aux grandes heures de l'homme, Godel chante la vie et la mort, les

pleurs et le sourire, la beauté, la douceur, l'âpreté, l'amitié, les femmes, les flammes, les fleuves... Il faudrait citer des images innombrables qui éclatent sur tout l'univers. Pour prendre congé et ayant tout à découvrir encore — car il faut lire Godel, et le relire come on rencontre et revoit l'ami — regardons avec lui :

« *LA COLLINE*

*M'est rien de plus doux (dit-elle)  
que de gravir à l'aube la colline  
et toute nue couchée sur le sol nu  
et comme écartelée par d'invisibles bras  
de sentir dans mes reins  
le bourgeonnement des pierres  
et le remous du ciel  
au fond de moi. »*

## Apparition de la poésie

Distribuée  
sous mille tâches  
Facettes  
du diamant brisé  
Tendre cou sous la hache  
avec ses veines bleues  
ses éclaircies d'argent  
Liée aux profondeurs  
amères de nos vies  
Gantée d'air frais toujours  
et toujours amoindrie  
Vers nous elle avançait  
sur des chemins de nuit  
Elle était l'infirmière,  
en nous, buvant le sang  
du dieu décapité

**Georges Haldas**

NOTES DE LECTURE

## Le mouvement ouvrier par l'affiche

Un typographe grison, collectionneur d'affiches, Bruno Margadant<sup>1</sup> vient de publier un précieux petit livre consacré aux affiches du mouvement ouvrier pour la période 1919-1973.

Disposant de moyens modestes, l'éditeur a dû se contenter de reproductions en noir et blanc, ce qui a quand même l'avantage de mettre en valeur le dessin. Pour situer l'atmosphère des luttes d'antan, certaines affiches d'autres tendances ont été également reproduites en petit format et c'est ainsi que l'on peut avoir une idée, par exemple, des moyens mis en œuvre pour faire opposition à l'initiative socialiste de 1922 pour un prélèvement sur les fortunes.

Des affiches de toutes les familles de la gauche sont reproduites ce qui permet donc de suivre aussi bien l'évolution de la propagande par affiche du Parti socialiste, et pour les scrutins référendaires, des syndicats, que de la propagande communiste. Caractéristique de ces dernières années, l'apparition d'une propagande nouvelle, celle des « groupuscules ». L'affiche de la LMR : « Notre candidat n'a trouvé place sur aucune liste » et reproduisant un portrait de Marx est présente, ainsi que des affiches du PO-BS et du PSA.

Même si l'on ne comprend pas le texte explicatif, l'image suffit à justifier l'acquisition de ce livre d'histoire. Evidemment, chacun ne sera pas flatté par le choix des reproductions; cruel souvenir que la page 63 qui rappelle l'hommage à J.V. Staline, génial constructeur du communisme, grand défenseur de la paix auquel le Parti du travail conviait le peuple de Genève, le lundi 9 mars 1953 à la Salle du Faubourg.

<sup>1</sup> Bruno Margadant « Für das Volk-Gegen das Kapital ». Plakate der schweizerischen Arbeiterbewegung von 1919 bis 1973 Verlagsgenossenschaft. Diffusion : Buch 2000, 8910 Affoltern a. A. Fr. 12.—

# L'armée, Etat dans l'Etat, organise sa propre censure

KDT TER ZO 9

6500 Bellinzona, 26.4.1972/hs

STRICTEMENT RÉSERVÉ

A L'USAGE MILITAIRE <sup>1</sup>

— Ordre concernant la publicité à donner aux informations, quelles qu'elles soient, concernant les activités militaires (écoles de cadres et cours de répétition).

## 1. But

Cet ordre réglemente, pour la rendre plus conforme à la réalité, la diffusion des informations concernant les affaires militaires.

## 2. Contexte

Par affaires militaires, il faut entendre :

- prescriptions de service
- ordres ou directives oraux ou écrits, même non répertoriés expressément comme tels
- toute instruction théorique ou pratique, y compris le matériel concerné
- les événements particuliers au service militaire.

1 Traduction DP

## Un premier-lieutenant sur la brèche

Pour avoir organisé la diffusion dans le public de l'ordre ci-dessus, un premier-lieutenant de trente ans a été condamné, à Küssnacht am Righi, par le Tribunal militaire de la division 9A, à une peine de deux semaines de prison avec sursis pendant deux ans, aux frais de la cause et à une amende de 200 francs.

Brièvement répercutée dans la presse suisse alémanique, ignorée par la plus grande partie des journaux suisses romands, cette affaire est pourtant importante à plus d'un titre.

Un bref historique pour rappeler les faits.

Dans la compagnie dans laquelle l'officier en question a fait son cours de répétition l'an passé, l'ordre que nous publions reste pendant trois

## 3. Exécution

Eu égard au caractère propre de notre armée de milice intimement liée au peuple, il s'avère nécessaire de préciser les justes normes de la publicité à donner aux affaires militaires.

Pour que l'information soit conforme à la réalité, je décide que, avant toute prise de contact avec la presse, la radio, la télévision ou toute autre publication à propos d'affaires militaires et concernant la troupe que je commande, le commandant du cours sera consulté. L'accord du commandant de la zone sera en outre indispensable pour les émissions de radio et de télévision.

## 4. Orientation de la troupe

Les commandants de compagnies instruiront tous les hommes de leurs unités sur le sens et le contenu de cet ordre, et les avertiront des conséquences possibles d'une désobéissance.

Le commandant de la zone territoriale 9  
Oberstbrigadier Günther

est, par la suite, inculpé pour avoir désobéi à un règlement militaire officiel.

Devant le Tribunal militaire, l'auditeur requiert 20 jours de prison, alors que l'accusé proteste qu'il n'a fait là que de réagir comme tout citoyen l'aurait fait contre des prérogatives abusives que s'accorde l'armée, organisant en l'espèce sa propre censure et portant atteinte à la liberté de la presse.

Le débat engagé à travers ce fait divers est exemplaire.

## Un Etat dans l'Etat

Remarquons tout d'abord que l'ordre du brigadier Günther étend de façon inquiétante les limites du secret militaire : désormais toute activité sous l'uniforme peut être tue pour les besoins de la cause, et par là même tous les **soldats** sont des coupables en puissance pour peu qu'ils ne soient pas muets. Le plus grave est que le Tribunal de Küssnacht am Righi est entré totalement dans les vues du commandant de la zone territoriale 9, justifiant notamment l'introduction de cette censure sans limites qui bafoue gravement la liberté de la presse : l'armée, Etat dans l'Etat, se donne les moyens d'échapper à tout contrôle démocratique.

## Un officier

Il est important que, au vu de l'enjeu, un premier-lieutenant ait tiré la sonnette d'alarme. Et c'est là aussi une des retombées importantes de cette affaire : la caste une et indivisible des officiers de l'Armée suisse a vécu. Certains de ses membres n'hésitent pas à prendre la parole lorsqu'ils le jugent nécessaire, pour se désolidariser de leurs pairs au besoin. Déjà le 20 janvier dernier, lors de la manifestation Vietnam de Zurich, deux lieutenants comptaient, ô stupeur, parmi les personnes arrêtées par la police : le « scandale » était irréversible, et les mesures prises à l'encontre des deux lieutenants, rapidement relevés de leurs fonctions pour comportement incompatible avec leur grade, n'y ont rien changé.

## Saisonniers:

# quand le Conseil fédéral donne des leçons de démocratie à l'Union syndicale

Ce n'est pas la dernière prise de position de l'Union syndicale suisse au sujet des contingents d'ouvriers étrangers qui clarifiera le problème pour l'opinion publique.

On connaît les projets du Conseil fédéral: stabilisation du nombre des titulaires d'un permis annuel, stabilisation et même diminution des saisonniers. Les questions posées par cette dernière catégorie de travailleurs n'en seront pas résolues pour autant — elles ne pourront pourrir l'être qu'avec la suppression du statut auquel ils sont soumis — mais le coup de frein ainsi donné à l'augmentation de leur contingent permet d'envisager l'avenir avec quelque espoir.

### Politique contradictoire

Jusqu'ici, en effet, le Conseil fédéral a mené à leur endroit une politique contradictoire: d'un côté, sous la pression d'une partie de l'opinion publique désireuse de liquider un statut inacceptable, il aménageait le transfert d'un certain nombre de saisonniers dans la catégorie des « annuels » (13 000 pour l'année en cours). Cette opération aurait pu amener à la disparition de ce type de travailleurs si le Conseil fédéral n'avait pas perdu le contrôle des entrées, qui passaient de 152 000 en 1971 à 196 000 en 1972. On permettait ainsi aux entrepreneurs et aux hôteliers de tourner la limitation générale des annuels avec l'approbation de l'Action nationale et de James Schwarzenbach.

### Inacceptable

L'Union syndicale veut aller plus loin encore dans la réduction du nombre des travailleurs étrangers. C'est son droit, tant qu'elle ne remet pas en

question la présence en Suisse de ceux qui y travaillent. Mais au lieu de porter l'accent sur la diminution du nombre des saisonniers, elle s'en prend au contingent des annuels. C'est là une position inacceptable pour tous ceux qui, syndicalistes ou non, ne peuvent tolérer que des hommes soient condamnés à ne travailler que 9 mois par an et à vivre dans des baraques séparés de leurs femmes et de leurs enfants.

### Et les frontaliers

Autre façon de tourner la réglementation concernant le plafonnement du nombre des travailleurs étrangers « annuels »: l'augmentation des effectifs des frontaliers qui voient leurs troupes gonfler de manière impressionnante dans les régions qui peuvent bénéficier de leur apport.

---

## Les revenus des dirigeants

Chaque année, la presse nous signale les données principales d'une enquête belge sur les revenus des dirigeants d'entreprises suisses. De quoi s'agit-il?

« Executive Compensation Service » du « Management Centre Europe » enquête depuis bientôt dix ans sur les traitements, les suppléments de traitements et autres avantages dont bénéficient les dirigeants d'entreprises en Europe. Des rapports sont publiés sur la Scandinavie, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique, la France, la Royaume-Uni, la Suisse (résultats en anglais ou en allemand), l'Italie, l'Espagne et bientôt la Grèce, ainsi que sur les plus hauts cadres en Europe. Chacun

A Genève, frontaliers et faux frontaliers forment un contingent de 22 492 en 1972 (1968: 10 332). Le canton compte d'autre part 110 214 étrangers résidents sur une population résidente totale de 331 574 et 11 000 saisonniers environ.

### Un travailleur sur deux

Si l'on applique à ces différents chiffres le rapport généralement admis entre la population résidente et la population active (53,4 % pour l'ensemble de la population, 63,1 % pour les étrangers) on arrive à la conclusion qu'à Genève un travailleur sur deux est étranger, qu'un travailleur sur deux est privé des droits politiques.

Encore une situation coloniale et explosive qu'à force de tergiversations on empoignera vraiment lorsqu'il sera trop tard.

---

de ces rapports peut être acheté, mais coûte quelques centaines de francs suisses à l'acheteur.

Les personnes ou les entreprises désireuses de participer et qui appartiennent aux cadres supérieurs (chef d'entreprise, directeur des finances, chef-acheteur) ou aux cadres moyens (chef P.R., chef du centre électronique) demandent un questionnaire à remplir et bénéficient alors d'un prix de faveur pour acheter l'annuaire.

Ces échanges d'expériences permettent ensuite aux intéressés de mener leurs « mouvements de salaires » individuels, il va de soi.

La septième édition suisse est en préparation; sa parution est prévu pour décembre.

# Défense nationale: Le temps des professions de foi

Nous avons eu le tour de Suisse des Hirschy, Lattion et autres colonels, mués en conférenciers chargés de raffermir la volonté de défense du bon peuple. A nouveau, répétons-le, tel n'est pas leur travail. Ces messieurs n'ont qu'à concrétiser les directives élaborées par les autorités politiques. Rien de plus.

Deux partis coup sur coup ont mis à l'ordre du jour de leur congrès le thème de la défense nationale. Pour aboutir à des déclarations de volonté résolue et à des proclamations de foi. Des délibérations du parti libéral, on peut retenir que la défense nationale est une tâche primordiale qui doit bénéficier des crédits indispensables, qu'elle est aussi un état d'esprit attaché à la défense de valeurs communes (rappel au passage de l'œuvre de dénigrement qui trop souvent fleurit dans les écoles). Même rengaine chez les radicaux : plus d'argent pour une modernisation de l'armée, pas de discussion tolérable sur le principe et les applications de la défense.

---

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### L'héritage de Robert Grimm

Le mensuel « Neutralität » (6) publie deux textes de vétérans du Parti socialiste bernois : Ernest Wüthrich traite de la lutte pour la réduction de la durée du travail, et Fritz Grütter, ancien président du P.S.S., est interviewé sur ses 52 ans de militantisme socialiste.

Relevons cette réponse expliquant le poids particulier du Parti socialiste bernois dans le P.S.S. à cause de « ses gros bataillons » :

« Aussi loin que je puisse me souvenir, le canton de Berne a toujours été le mieux organisé du point

Ces deux partis ne font que rejoindre les auteurs de la pétition « pour une armée forte » (pétition qu'ils soutiennent d'ailleurs ; à propos, où en est la récolte des signatures commencée depuis plus de quatre mois et pour laquelle une publicité quotidienne paraît dans la presse ?) : à savoir replâtrer un mythe sérieusement ébranlé dans l'esprit des citoyens ; la détente en Europe qui dissipe la menace extérieure et la politique hésitante et maladroite menée ces dernières années par le gouvernement en matière de défense nationale.

Pourtant l'effort est vain et la discussion, les questions, et même le doute se développeront encore. Même si ces partis veulent l'ignorer ou l'empêcher. Quelles valeurs à défendre, quels moyens financiers consentir en fonction des autres besoins, pour quel type de défense. A ces questions politiques, ni les libéraux-radicaux, ni les pétitionnaires n'ont répondu ; ils préfèrent clamer des slogans. On peut lire dans le projet d'article constitutionnel sur les partis politiques, proposé par le gouvernement, que « les partis participent à la formation de la volonté politique dans la vie de l'Etat ». Cette formule, appliquée aux partis libéral et radical, en matière de défense nationale, est encore un slogan.

de vue socialiste. Le PS bernois est le parti socialiste cantonal ayant le plus grand nombre de membres par rapport au chiffre de la population. C'est à Robert Grimm que nous le devons, alors qu'il était rédacteur de la « Berner Tagwacht ». Son avis était que l'on devait organiser la classe laborieuse urbaine, mais que cela ne suffisait pas et que nous devions aussi avoir des sections à la campagne. Il était, d'après lui, indispensable d'avoir des militants également là où il n'y avait pas encore de sections. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui des sections ou des points d'appui même dans de très petites localités du canton de Berne. » Fritz Grütter ajoute que, contrairement à d'autres cantons, les communistes n'ont pratiquement jamais joué un rôle dans son canton.

— Si les Vaudois lisaient « Tages Anzeiger Magazin », ils auraient découvert la tête du major Davel, peinte par Charles Gleyre, sur la couverture du numéro 21. Marcel Schwander, correspondant du quotidien zurichois en terre romande, montre l'évolution de l'image du héros dans les livres d'école. Cet article nous apprend que le « Portrait des Vaudois » de Jacques Chessex paraîtra encore cette année en allemand dans une adaptation de Marcel Schwander sous le titre « Leben und sterben im Waadtland » (Vivre et mourir au Pays de Vaud).

— Le « Journal suisse des associations patronales » (18) indique que le « Tages Anzeiger » de Zurich a publié 21 077 pages de publicité en 1972 (en moyenne 70 par numéro) et la « Neue Zürcher Zeitung », 14 131 (46 par jour).

## VAUD

### Deuxième round

Les leaders du Parti radical voulaient gagner le deuxième round de l'aménagement du territoire. Le mécontentement dans les communes, chez les notables, avait été si bien entretenu qu'on pouvait penser que le Grand Conseil, proche de ces milieux, suivrait le mouvement.

Et puis, une fois l'application connue, il est facile de monter en épingle les erreurs.

Malgré ce climat, le deuxième round n'a pas été gagné.

A la suite de l'interpellation Payot, aucun ordre du jour n'a été déposé : il n'aurait probablement pas entraîné la majorité.

Les opposants ont préféré s'enliser dans la procédure, déposer une motion qu'une commission devra prendre en considération, etc...

A relever, l'assurance du conseiller d'Etat Ravussin qui, loin d'être marqué par les critiques, a su mettre l'église au milieu du village. Même si son intervention n'a pas été confirmée par un vote, le succès a été évident.

## Cachez ce sein...

Feuilletant l'autre jour le « Journal des Tribunaux », je suis tombé sur les lignes suivantes :

« Le Tribunal fédéral s'est demandé à plusieurs reprises si le fait de caresser la poitrine d'une femme constituait une atteinte à la pudeur assez insignifiante pour rester impunie, sans que cette impunité choque une personne douée d'une sensibilité normale... »

J'aime assez « s'est demandé à plusieurs reprises » : ça fait sérieux ; on sent que le Tribunal fédéral n'a pas pris les choses à la légère.

« S'agissant de X (l'inculpé, qui recourait), les premiers juges ont constaté que Y (une jeune auto-stoppeuse, qu'il avait prise à bord), dans l'automobile qui la transportait, a ouvert la boîte à gants où elle a trouvé des photos obscènes. Comme elle les contemplait... »

J'aime bien aussi le verbe « contemplait », qui donne une touche délicate de poésie.

« ... X lui a fait remarquer qu'elles étaient sans intérêt pour elle, qui avait déjà « du bois devant la maison », et il lui a touché la poitrine pour souligner où se trouvait ce « bois ».

La juridiction inférieure en a déduit que le recourant avait dépassé nettement les limites admissibles en matière sexuelle. (...) En lui touchant la poitrine alors qu'elle contemplait plusieurs photos obscènes...

Passe encore s'il n'y en avait eu qu'une !

« ... X a fait un rapprochement entre les seins nus des sujets et le corps de Y. Un tel rapprochement était de nature à blesser la pudeur d'une adolescente. »

A la vérité, des esprits pointilleux pourraient se demander à leur tour ce qu'il faut penser de la pudeur d'une adolescente qui « contemple plusieurs photos obscènes » !

\* \* \*

Je lis par ailleurs, dans l'AZ du 1<sup>er</sup> juin, cette petite annonce :

« Sex 73. « L' » avez-vous déjà ? Sex 73, le plus grand catalogue Sex de Suisse. Plus de 70 pages. Vous y trouverez un choix colossal d'articles exclusifs ! Renseignez-vous donc, sans engagement. Envoyez Fr. 3.— en timbres-poste. »

Je suis sans doute vieux-jeu. Etonné tout de même de trouver pareille publicité dans un journal socialiste.

« Profitez également de notre offre-choc. Pour la somme de Fr. 10.—, vous recevrez le grand cata-

logue et recueil d'adresses (« Kontakt-Anzeiger ») suisse. Le seul qui ne contienne que des adresses suisses ! »

Munies, osons l'espérer, de l'arbalète, label de qualité ! J'ajouterai que l'annonce est décorée d'une fille nue, la bouche ouverte et le regard torve. Un coup d'œil suffit à se persuader qu'assurément Pascal s'est trompé en écrivant que « Toute la dignité de l'homme est en la pensée »...

J. C.

## Derrière M. Graber, les radicaux se pressent au portillon

Le conseiller fédéral Graber est un mal-aimé de la classe politique.

On se souvient du tollé général lorsque le chef de la diplomatie helvétique voulut s'entourer d'un état-major de conseillers. Il dut renoncer. On a encore en mémoire sa pénible réélection en 1971. Plus récemment, ce sont les attaques gratuites du Parti radical suisse, relevé par le « Bund » et la socialiste « Tagwacht » à l'occasion du voyage du chef du DPF au Caire.

Les milieux économiques voient-ils d'un mauvais œil le regain d'activité de notre diplomatie ? Et cela par le fait d'un département qu'ils ne con-

trôlent plus aussi bien que celui de l'économie ? C'est envisageable.

Les radicaux, qui possèdent en Carlos Grosjean, conseiller d'Etat neuchâtois, un homme papable, poussent-ils au départ de M. Graber, Neuchâtelois lui aussi ? Cela peut entrer en ligne de compte.

Ce qui est certain en tout cas, c'est qu'un autre candidat radical, M. Schmitt, président du parti, est en train de se forger une image d'homme d'Etat aux dimensions internationales : après des voyages à Moscou et à Pékin, il se prépare à partir pour les pays arabes. Voilà un conseiller d'Etat, conseiller national au surplus, qui dispose de loisirs.

## Le nouveau sport de M. Vernet : la chasse... aux sorcières

Jusqu'à ce jour, le député libéral genevois Jacques Vernet s'est surtout signalé à l'attention de l'opinion publique par la grossièreté de certaines de ses interventions. On se rappelle qu'un jour, en plein Grand Conseil, il reprocha avec son élégance coutumière au député communiste Henri Trub d'être borgne.

Tout a une fin cependant ; et M<sup>e</sup> Vernet a décidé de se renouveler. Il vient de demander au Conseil d'Etat comment l'on a pu confier la responsabilité du groupe des professeurs d'histoire et

donc d'instruction civique — les deux branches sont liées — du Cycle d'orientation (collège inférieur) à une ancienne conseillère municipale communiste, M<sup>me</sup> Chiostergi-Tuscher.

Le Conseil d'Etat a tout d'abord fait remarquer à l'avocat d'affaires que les présidents des groupes de travail ne sont pas nommés, mais élus par leurs pairs et que, par ailleurs, l'enseignement de M<sup>me</sup> Chiostergi-Tuscher n'avait donné lieu à aucune plainte.

On en est resté là ; mais il est regrettable qu'un enseignant n'ait pas été plus vigoureusement défendu par le Conseil d'Etat contre cette façon de brandir l'étendard du délit d'opinion.

Si la démocratie est menacée, c'est bien par cette mentalité de « chasse aux sorcières » dont témoigne M<sup>e</sup> Vernet.

# La grande faiblesse des locataires : où l'un de nos lecteurs retrouve ses manches

Lors de sa dernière assemblée générale, la Chambre immobilière genevoise a constaté que, entre le 30 juin 1972 et le 31 mars dernier, 35 000 locataires ont vu leur loyer fixé ou modifié. Pendant cette période 1579 oppositions ont été enregistrées ; pour 322 d'entre elles seulement la conciliation n'a pas abouti.

Ces chiffres ne permettent guère de rendre compte de la réalité. Pour preuve l'expérience qu'un lecteur nous a livrée.

## Depuis plusieurs dizaines d'années

C'est un immeuble cossu, septante ans d'âge, habité exclusivement par des Suisses, fonctionnaires et retraités pour la plupart. Depuis plusieurs dizaines d'années le propriétaire refuse obstinément toute remise en état des appartements, tapisseries, peintures ou plafonds. Seule une inondation peut le décider à changer une tuyauterie défailante.

A la suite de travaux (réfection de la façade et nouvelle chaudière), les locataires reçoivent une proposition de bail-type, avec augmentations échelonnées sur trois ans, augmentations justifiées par les travaux d'une part, l'accroissement des charges d'autre part.

## Opposition

Notre lecteur X prend conseil auprès de l'avocat de l'association de locataires dont il est membre. La hausse se monte à 26,5 % de son loyer actuel. Un rapide calcul montre que les travaux effectués justifient une hausse de 11 % ; l'augmentation des charges représente donc 15,5 %. Il y a une année,

X a déjà accepté une hausse de 10 % pour le même motif. Il fait donc opposition.

Après quelque temps de réflexion, X se dit que les informations qu'il a obtenues de l'avocat pourraient intéresser les autres locataires. Il passe d'appartement en appartement ; tous les locataires, sauf un, trouvent l'augmentation exagérée.

La plupart habitent ici depuis longtemps : vingt, trente et même cinquante ans. Les appartements sont comme neufs ; X apprend que certains locataires ont dépensé plusieurs milliers de francs pour cela ; l'un d'eux, 15 000 francs. Tous sont impressionnés par les loyers des appartements dans les immeubles récents ; s'il fallait changer... Malgré l'augmentation salée, ils se sentent en définitive des privilégiés. La crainte d'être mis à la porte immédiatement, l'idée que l'immeuble pourrait être démoli par le propriétaire en cas d'opposition, voilà les sentiments les plus répandus. Des bruits courent : le propriétaire ferait établir une liste noire des opposants éventuels. « Il faudrait que tout le monde se mette d'accord pour résister ! »

## Des arguments inacceptables

Entre-temps, X a reçu une lettre de la régie qui, ayant appris son opposition, lui fixe un rendez-vous.

Dans un premier temps le régisseur tente de faire passer la hausse. Justification économique : « Nous avons prévu un taux d'inflation de 7 % pour les prochaines années et nous l'incorporons au loyer ». Justification par la tradition : « C'est un taux couramment admis par les régies de la place ». Argument de diversion : « Vos frais de chauffage diminueront ; cela compensera la hausse ».

Mais X tient bon. Le régisseur alors abandonne et offre la réfection de l'appartement. X refuse. Le régisseur finalement demande quelle hausse X est prêt à accepter. X admet la part justifiée par les travaux, et maintient que le reste est nettement exagéré. Le régisseur promet alors de faire de nouvelles propositions.

## Accord général

X à nouveau fait le tour des locataires pour les mettre au courant de la situation. Le délai d'opposition étant presque échu, il a fait provision de formulaires officiels (qu'il faut aller chercher à la commission de conciliation) au cas où certains se seraient décidés à refuser la hausse. Tous l'encouragent à persévérer dans son action et acceptent de prendre un formulaire d'opposition.

En fait, deux locataires seulement remplissent et envoient le formulaire. L'un d'eux d'ailleurs à une mauvaise adresse, ce qui annule son recours. Par la suite X reçoit une nouvelle proposition de hausse, inférieure de 26 % à la proposition initiale, à condition qu'il retire son opposition.

Voilà un cas parmi d'autres qui illustre parfaitement le climat des relations entre propriétaires et locataires. Les premiers, tablant sur l'ignorance des seconds (qui ne connaissaient pas leurs droits, le plus souvent, qui ignorent par exemple la teneur des derniers arrêtés fédéraux, et qui, par-dessus tout, vivent dans la crainte de se retrouver dans la rue après avoir payé de leur poche pour vivre dans un intérieur décent), jouent sur le velours : il est aisé d'imposer ses prétentions à des individus vivant le dos au mur ! Quitte à faire machine arrière en cas (rare !) d'opposition.

A la session de printemps, le conseiller national Fontanet déposait une motion visant indirectement à donner des armes aux locataires face à leurs propriétaires. La solution envisagée : restreindre au strict minimum le nombre des cas légaux d'expulsion. De toute évidence, ce premier pas est nécessaire pour rendre leur dignité aux locataires.